

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

HONNEUR



PATRIE

AU NOM DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur

certifie que *M. Garnier, Albert, André, Emile, Capitaine d'Inf⁴ à l'état Major d'une Brigade*
né le 1^{er} Juillet 1874, à Coul, département de la Meurthe et Moselle
inscrit au TABLEAU SPÉCIAL, institué par le Décret du 13 Août 1914, pour le grade de

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

par arrêté ministériel en date du *21 Novembre 1915*, pour prendre rang du *29 octobre 1915*, arrêté ratifié
par la Loi du 26 février 1921, a droit, à compter du *29 octobre 1915*, aux honneurs & prérogatives attachés à cette qualité.

Vu, vérifié, scellé & enregistré, N° *8848*.
Le Chef du 1^{er} Bureau,

P. Bagary

Fait à Paris, le *5 Mai* 1922.

J. Duval

Diplôme de chevalier de la Légion d'Honneur d'Albert Garnier, 1915.
Arch. dép. Meurthe-et-Moselle, 1 J 292

A. Décris la médaille de la Légion d'Honneur.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

B. Quelles sont les deux valeurs rattachées à cette décoration ?

-
-

C. Pour quel raison cette décoration semble-t-elle avoir été remise ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....